

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FRESNAY LE LONG - 76850

<u>Date de la convocation :</u>	8 juin 2023	Délibération N°28/2023
<u>Membres en exercice :</u>	9	
<u>Membres présents</u>	7	
<u>Membres votants :</u>	9	

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de FRESNAY LE LONG s'est réuni en Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence du Maire, Ludovic NOYEAU.

Étaient présents : AVENEL Alexandre, DORMÉVAL Marie-Claude, HARDY Rébecca, LETRAY Christophe, NOYEAU Ludovic, RIHOUAY Arnaud et VANDENABIELE Magalie

Étaient absents excusés : Céline PETIT et Alban PINEL

Secrétaire de séance : DORMÉVAL Marie-Claude.

Pouvoir : Céline PETIT donne pouvoir à Ludovic NOYEAU, Alban PINEL donne pouvoir à Magalie VANDENABIELE

DELIBÉRATION

OBJET : Repas du 11 Novembre : Invitation des enfants

Vu le rapport de la commission « manifestations – communication » en date du 3 Juin 2023 relative à l'organisation du repas du 11 novembre,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'invitation gratuite au repas du 11 Novembre les enfants qui sont venus chanter la marseillaise à la commémoration.

Le Conseil Municipal de la Commune de Fresnay le Long après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE d'inviter gratuitement au repas du 11 Novembre les enfants qui sont venus chanter la marseillaise à la commémoration.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ le 27 juin 2023
 Le Maire,
 Ludovic NOYEAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

SUFFRAGES :	9 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
--------------------	---------------	-----------------	---------------------